



Banque Van Breda Deep Dive

Comment les médecins généralistes et spécialistes abordent-ils leur fin de carrière ?

Résultats de l'enquête 2024

Médecins généralistes et spécialistes



Aborder la fin de carrière est un moment charnière pour les médecins généralistes et spécialistes, qui ont consacré de nombreuses années à exercer leur métier avec passion et dévouement. Cette étape, loin d'être anodine, suscite souvent stress et angoisse, tant sur le plan pratique et financier que psychologique. Comment planifient-ils cette étape charnière? À quel moment envisagent-ils de prendre leur pension et pour quelles raisons? Et celle-ci sonne-t-elle vraiment le glas de leur carrière, ou bien envisagent-ils de lui donner un nouveau souffle?

Nous avons interrogé un large panel de médecins généralistes et spécialistes. Cette enquête a révélé plusieurs constats intéressants. Pour Ortwin Boone, responsable sectoriel des professions libérales à la Banque Van Breda, cette étude met en lumière trois constats marquants.

1. L'arrivée à l'âge de la pension n'est pas, pour les deux tiers des médecins généralistes et spécialistes, le facteur déterminant dans l'arrêt de leur carrière. En réalité, c'est l'accroissement de la charge de travail, associé aux mutations des méthodes de travail (digitalisation, législation, tâches administratives), qui les incite à cesser leur activité. La nécessité de s'adapter en permanence érode leur passion pour la profession.
2. Un autre constat saisissant émerge de cette étude : la cessation d'activité ne rime pas systématiquement avec inactivité. Bien que cela puisse sembler paradoxal à première vue, l'explication est simple : ces professionnels souhaitent poursuivre leur engagement sous une autre forme. L'accompagnement des jeunes et le partage d'expertise apparaissent alors comme des priorités.
3. Il ressort de cette étude qu'au moment de prendre leur pension, les médecins généralistes et spécialistes ressentent principalement :
 - Un sentiment de profonde satisfaction quant à leur parcours professionnel. Ils contemplent leur carrière avec contentement et sont particulièrement fiers de ce qu'ils ont réalisé pour la santé des autres. Cela leur apporte la tranquillité d'esprit.
 - Un vif désir de se consacrer à d'autres activités. Ils souhaitent mettre à profit leur temps nouvellement acquis pour se tourner vers de nouvelles occupations : études, voyages, nouvelles passions, vie de famille.

N'y a-t-il donc aucun défi ou point particulier à souligner ?

Si, bien sûr, mais ils sont plutôt d'ordre technique :

- Comment commencer à planifier sa fin de carrière ?
- Les ressources financières suffiront-elles pour préserver le niveau de vie actuel ?
- Quel sera le sort réservé à la société ?

Cordialement et professionnellement,

Ortwin Boone
Responsable sectoriel professions libérales

Mieke Van Hoydonck, responsable Banque Van Breda Advisory, et les experts de son équipe ont examiné les résultats de cette enquête. Ils sont ravis de partager leurs conclusions.

« Pour deux médecins sur trois, l'âge de la pension ne constitue pas la principale raison de mettre un terme à leur carrière. »



Ortwin Boone
Responsable sectoriel professions libérales

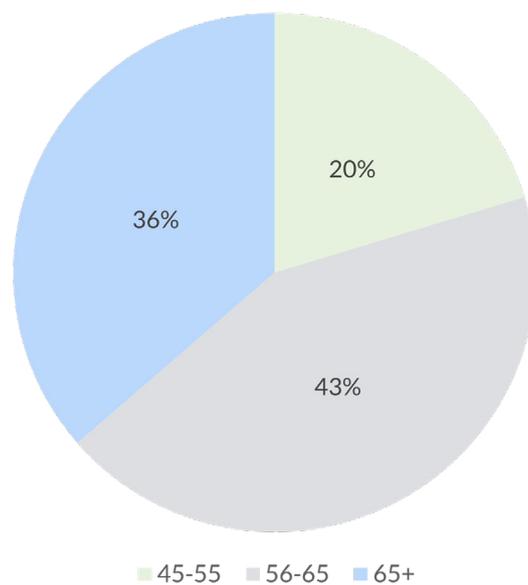


Profil des médecins participants

Médecins généralistes et spécialistes

SEGMENT	#	%
Médecin généraliste	60	28%
Médecin spécialiste	157	72%
TOTAAL	217	100%

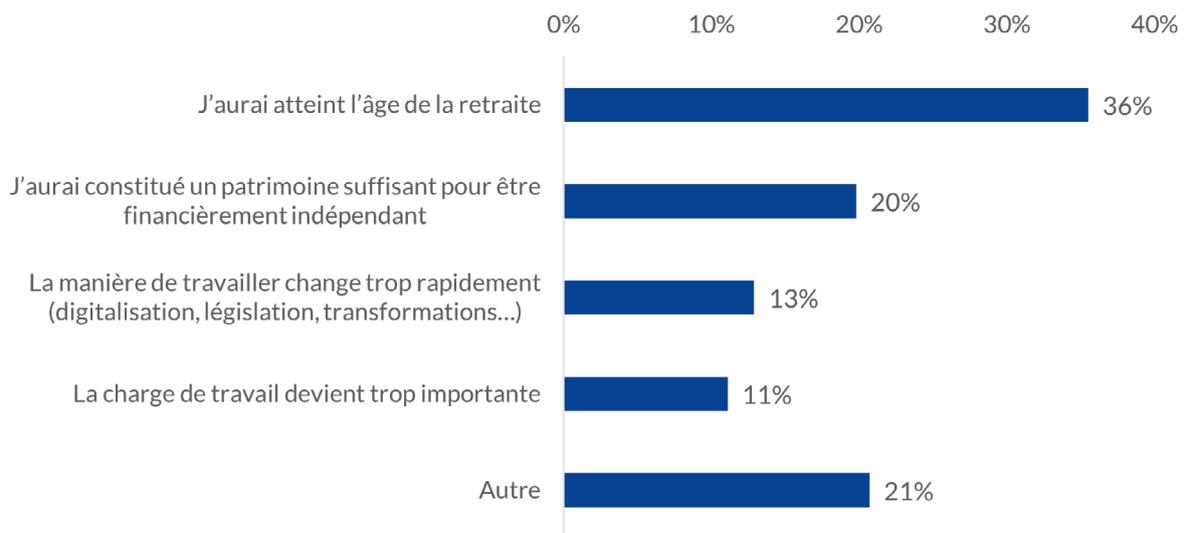
Âge





Pour deux répondants sur trois, l'âge de la pension ne constitue pas la raison principale d'arrêter d'exercer.

Quelle serait pour vous la principale raison d'arrêter d'exercer ?



Isabelle Riera, experte Banque Van Breda Advisory :

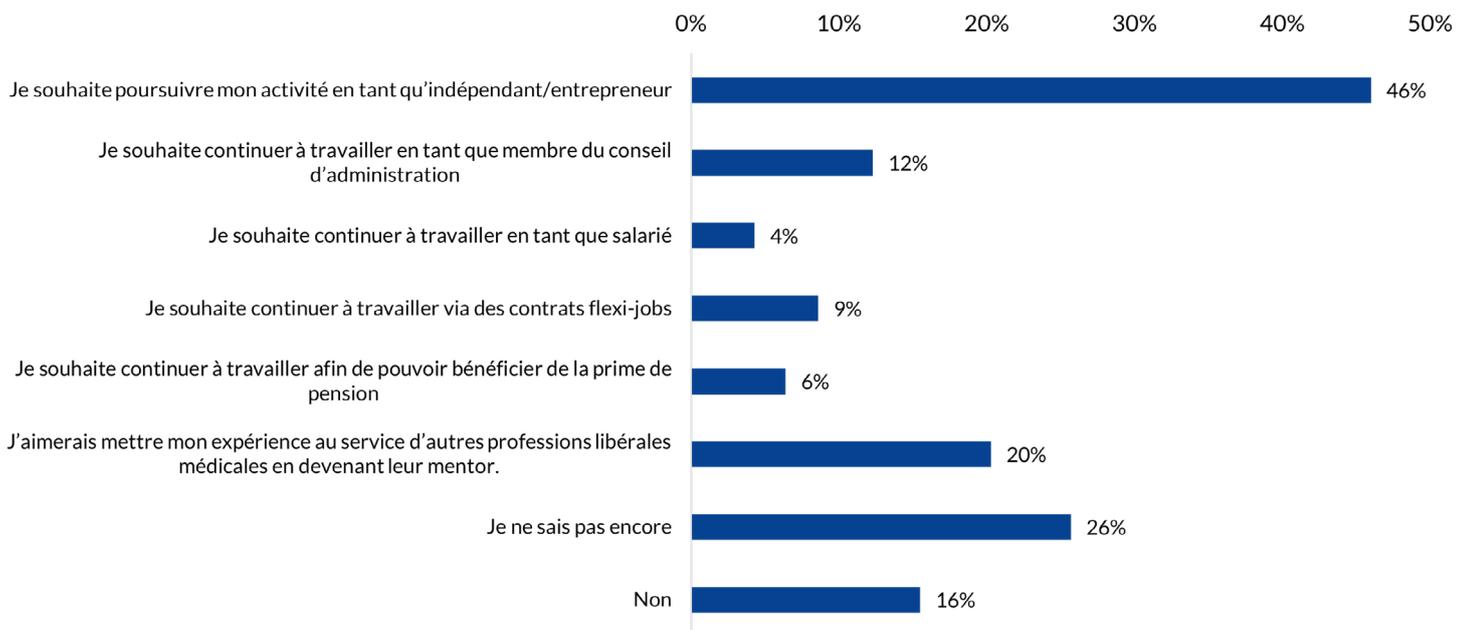
« Pour près de deux généralistes et spécialistes sur trois, l'âge de la pension ne marque pas nécessairement la fin de leur carrière. Cette tendance se confirme parmi notre clientèle. De nombreux professionnels de la santé de plus de 65 ans restent actifs. La passion de leur métier demeure trop vive pour qu'ils y mettent un terme dès l'âge légal de la pension. Toutefois, une charge de travail excessive et des changements profonds dans leurs conditions de travail peuvent les inciter à raccrocher leur blouse plus tôt que prévu. Un médecin sur cinq envisage même de prendre une pension anticipée dès lors qu'il aura constitué un patrimoine suffisant pour assurer son indépendance financière. »





Les médecins aspirent à transmettre leur savoir-faire avec leurs pairs.

Souhaiteriez-vous continuer à travailler après l'âge de la pension ?



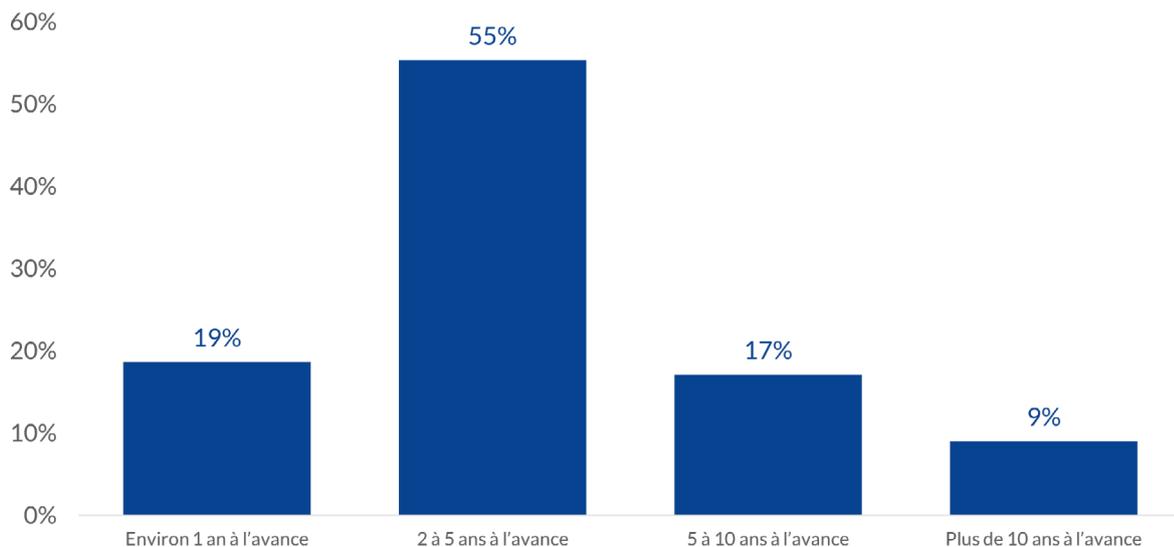
Johan Boes, expert Banque Van Breda Advisory :

« L'âge de la pension ne marque pas la fin des aspirations professionnelles des médecins généralistes et spécialistes. Nombreux sont ceux qui souhaitent poursuivre leur activité et s'investir davantage, même sous une forme différente. Ayant acquis une certaine sécurité financière, ils disposent d'une plus grande liberté pour définir leur parcours. Nous constatons qu'ils désirent principalement transmettre leur expertise et leurs connaissances aux jeunes générations. Par ailleurs, bon nombre souhaitent conserver leur indépendance. Ils sont attachés à cette liberté d'exercer et ne se projettent pas dans un emploi salarié. »



Un médecin sur cinq ne commence à planifier la fin de sa carrière qu'un an à l'avance.

Quel serait, selon vous, le moment idéal pour commencer à planifier votre fin de carrière ?



Thomas de Bruin, expert Banque Van Breda Advisory :

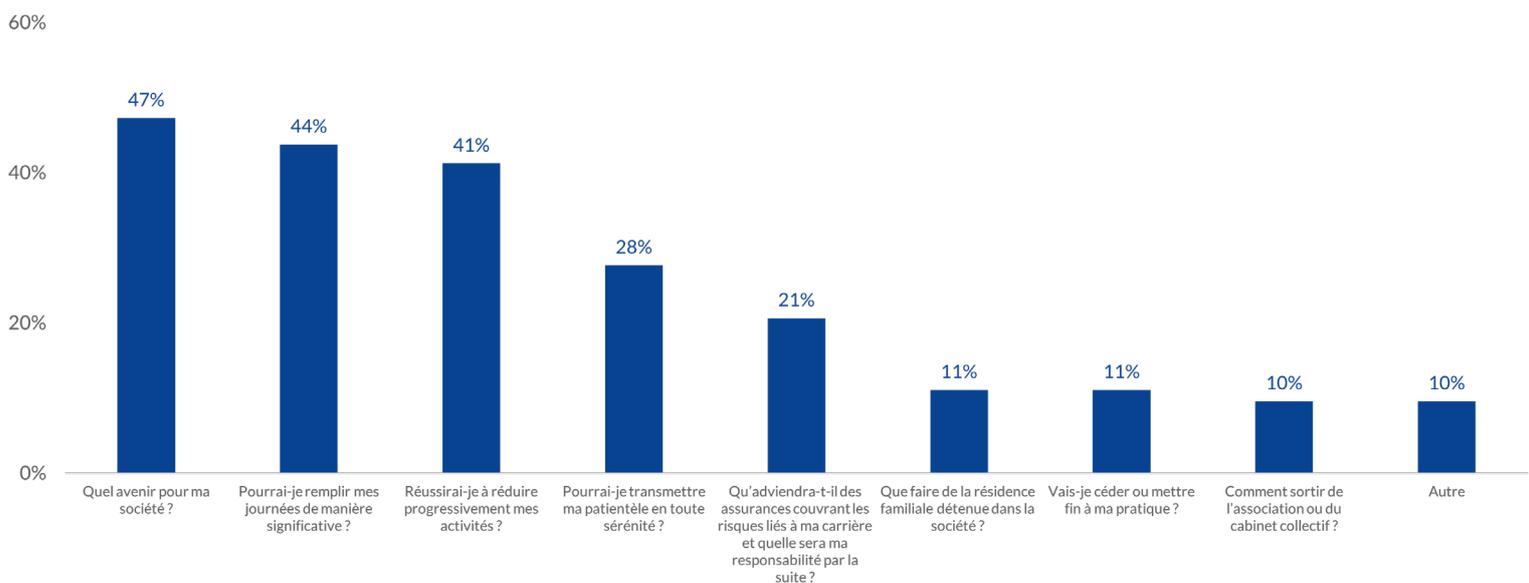
« Il est essentiel, à plusieurs égards, d'anticiper la fin de votre carrière professionnelle. Cela vous permettra de consacrer le temps nécessaire à la résolution de questions qui se poseront inévitablement : Quels organismes contacter ? Qu'en sera-t-il de votre société ? Envisagez-vous de la conserver, notamment en raison d'un patrimoine immobilier (privé), ou de l'intégrer dans votre planification successorale ? Ou bien liquiderez-vous votre société pour mettre un terme à la fois à votre carrière professionnelle et à celle de votre entreprise ? Sur le plan fiscal, une liquidation bien préparée peut vous permettre de bénéficier d'une 'prime de pension' intéressante grâce à une gestion optimale des réserves de liquidation. N'hésitez pas à revoir et, si nécessaire, à adapter votre rémunération actuelle et vos dividendes en fonction de vos objectifs de pension. Ainsi, vous pourrez profiter sereinement de votre pension bien méritée. »





Près de la moitié (47 %) des médecins généralistes et spécialistes s'interrogent sur l'avenir de leur société à l'issue de leur carrière.

Selon vous, quels sont les principaux défis liés à votre fin de carrière ?



Dominiek Delobel, expert Banque Van Breda Advisory :

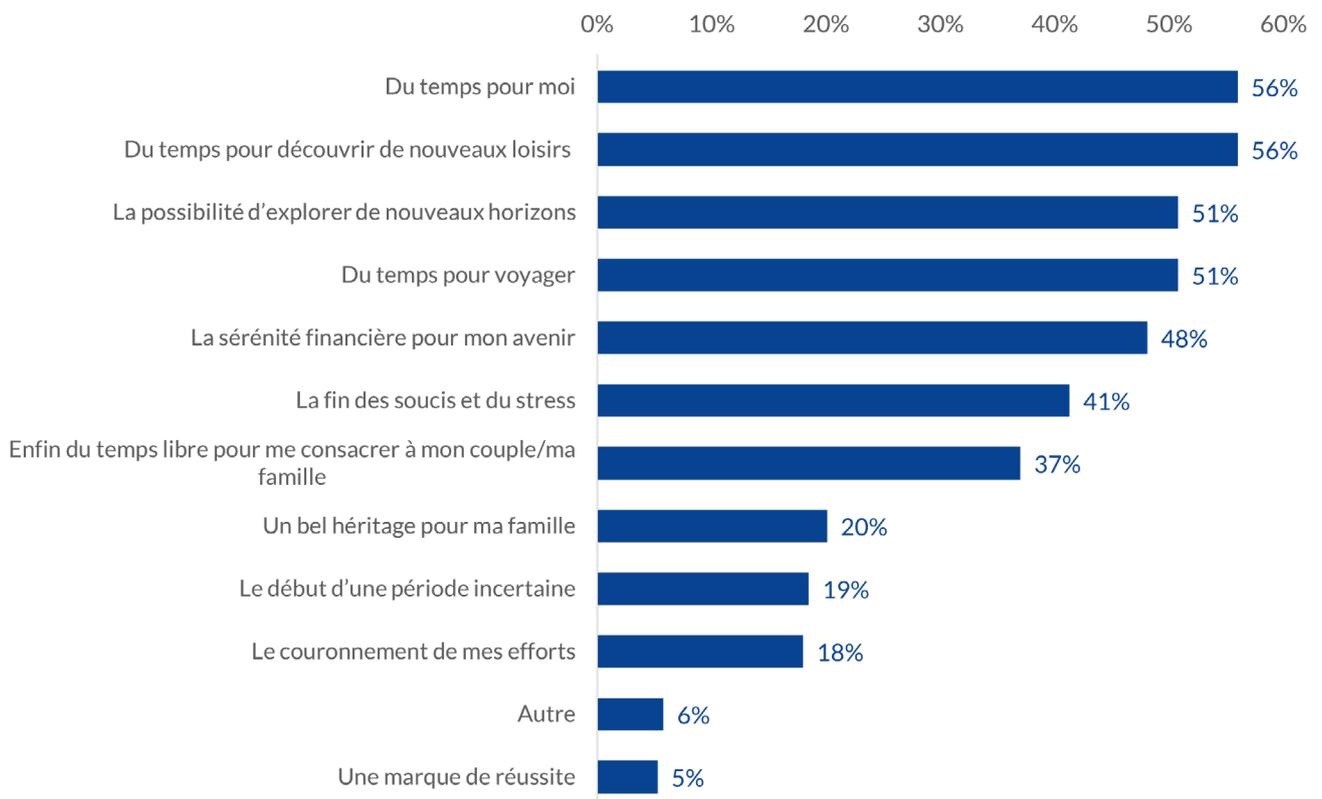
« Votre société ne s'arrête pas avec votre pension. Même après votre départ, elle peut continuer à vous être utile. Elle peut notamment vous aider à optimiser vos revenus si vous souhaitez arrondir vos fins de mois en prenant une retraite anticipée. En effet, une fois l'âge légal de la pension atteint, vous pouvez cumuler vos revenus sans restriction. Votre société pourrait ainsi vous permettre d'optimiser votre situation fiscale. Si votre entreprise détient un patrimoine immobilier important, elle peut également constituer un outil précieux dans le cadre de votre planification successorale. »





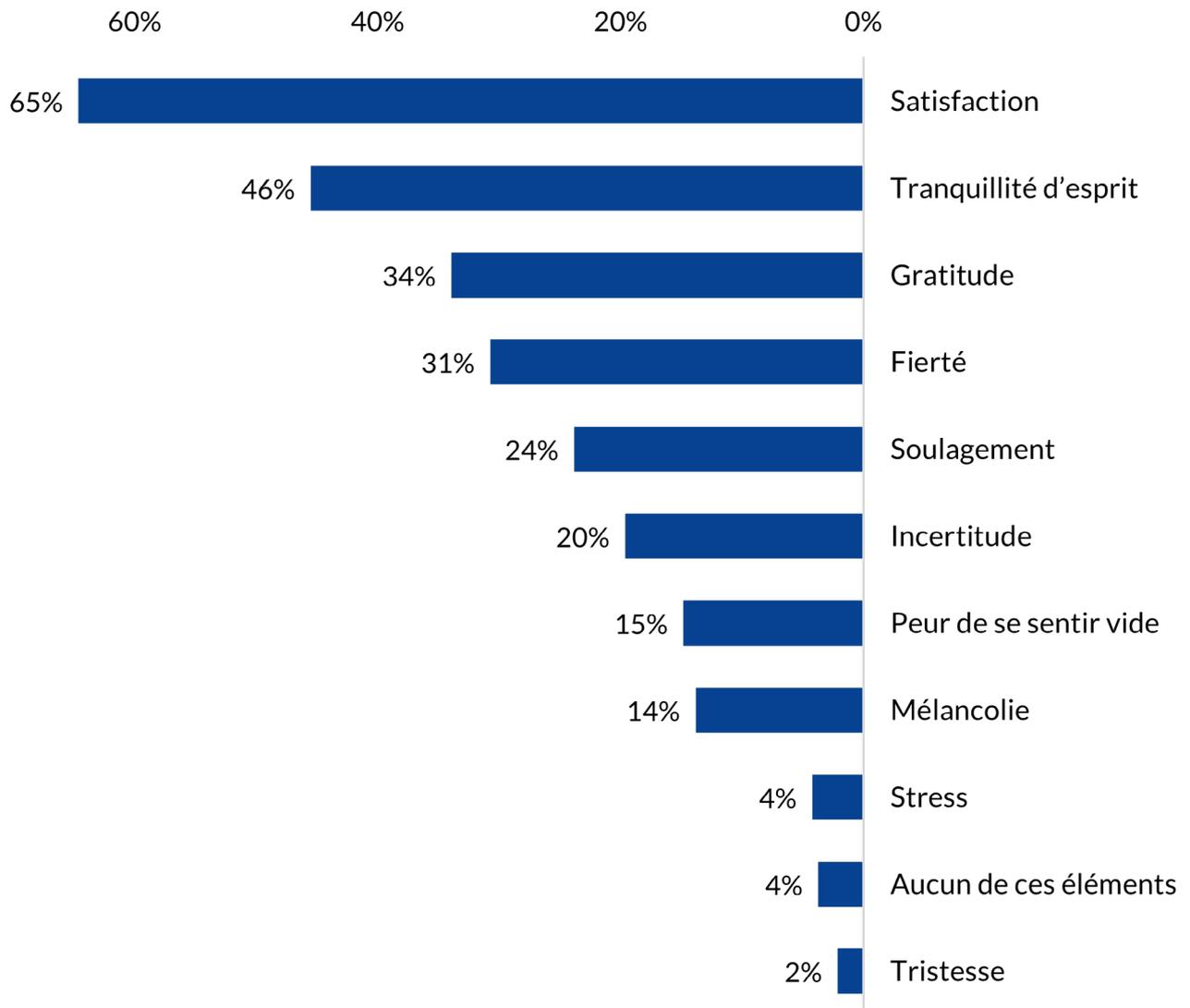
Les médecins envisagent la fin de leur carrière avec satisfaction et sérénité.

Que représente la fin de votre carrière sur le plan personnel ?





Qu'est-ce qui, parmi ces éléments, vous évoque votre fin de carrière ?



Valéry Dehoux, expert Banque Van Breda Advisory :

« Sur le plan personnel, nombre de médecins généralistes et spécialistes associent la fin de leur carrière à des sentiments positifs. Satisfaction, tranquillité d'esprit, gratitude et fierté sont les maîtres mots absolus. Toutefois, pour une minorité, dire adieu à leur passion suscite également tristesse et mélancolie.

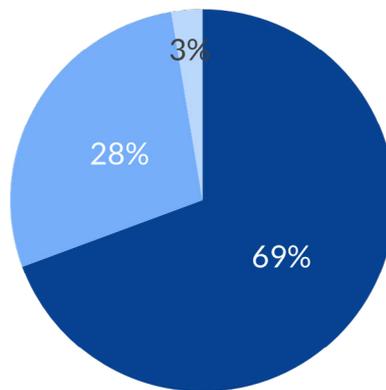


Comment les médecins généralistes et spécialistes occupent-ils leur temps libre après leur carrière ? Un sur six craint le vide et une période d'incertitude. La grande majorité se réjouit de disposer de plus de temps pour soi, de voyager, de découvrir de nouvelles passions, de passer plus de temps en famille et entre amis, et de s'intéresser à d'autres sujets. Après des années d'études et de formation continue tout au long de leur carrière, les professions médicales libérales poursuivent leur quête de nouveaux défis intellectuels. »



Plus d'un quart s'attend à ce que son niveau de vie diminue après la pension.

D'après vous, dans quelle mesure votre niveau de vie changera-t-il après votre pension ?



- Je pense pouvoir maintenir mon niveau de vie
- Je pense que mon niveau de vie diminuera
- Je m'attends à ce que mon niveau de vie s'améliore

Mieke Van Hoydonck,

Responsable Banque Van Breda Advisory :

« Plus de 70 % des généralistes et des spécialistes estiment pouvoir maintenir, voire améliorer leur niveau de vie à la pension. En tant que partenaire en gestion de patrimoine, la Banque Van Breda accompagne ses clients dès leur arrivée, pour les guider dans cette étape cruciale. Quel montant vous faut-il pour vivre confortablement ? Et quel capital, mobilier et immobilier, devrez-vous constituer à l'aube de votre pension ?

Notons toutefois qu'un quart des généralistes et des spécialistes sont préoccupés par leur niveau de vie après la pension. Du travail acharné et de revenus mensuels élevés à plus de temps pour profiter de la vie et aux dépenses qui en découlent... Cette transition sera-t-elle réussie ? Parviendront-ils à réaliser leurs autres rêves et peut-être même à aider leurs enfants à prendre leur envol ?

Nos account managers sont à votre disposition pour discuter de votre trajet financier personnel et vous offrir la tranquillité d'esprit financière que vous méritez ! »





Pourquoi choisir Banque Van Breda Advisory?

Votre account manager vous accompagne dans la gestion de votre patrimoine. Pour les questions techniques plus complexes, vous, comme lui, pouvez compter sur l'expertise des spécialistes de Banque Van Breda Advisory. Nous sommes à votre écoute pour échanger sur votre entreprise et votre planification patrimoniale familiale. Nous vous soutenons à chaque étape.

Les atouts de Banque Van Breda Advisory :

- Maîtrise de l'univers des professions libérales
- Conseils personnalisés adaptés à votre situation et à vos objectifs
 - Accompagnement personnalisé tout au long du trajet
- Analyses approfondies et solutions ciblées
 - En accordant une place pour les émotions
 - Rapports concis rédigés dans un langage clair
- Démarche proactive
- Réseau de partenaires pour une expertise complémentaire



ÉQUIPE
BANQUE VAN BREDA ADVISORY

QUI EST BANQUE VAN BREDA ADVISORY?

Banque Van Breda Advisory met à votre disposition une équipe d'experts spécialisés dans la planification successorale, la fiscalité et la transmission (familiale) de votre entreprise, de votre cabinet ou de votre officine. Ils constituent un interlocuteur spécialisé, posent les bonnes questions et trouvent des solutions avant la survenue de problèmes. Banque Van Breda Advisory est un service payant de la Banque Van Breda.

La fin de votre carrière approche ?

Faites-vous guider dans cette étape importante !

Prenez rendez-vous avec
Banque Van Breda Advisory.
Scannez le code QR ou cliquez [ici](#).



Nous nous réservons tous les droits. Sauf exceptions expressément prévues dans la loi, aucun élément de ce livre blanc ne peut être reproduit, sauvegardé dans un fichier de données automatisé ou rendu public, de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse de la Banque Van Breda. Le contenu des informations mises à disposition dans ce document revêt un caractère général et n'est pas adapté à la situation personnelle ou spécifique de la personne qui en prend connaissance. Les informations mises à disposition ne peuvent être considérées comme un conseil personnalisé, professionnel, financier et/ou juridique. Malgré tout le soin apporté à la composition de ce livre blanc, les informations mises à disposition sont susceptibles de contenir certaines insuffisances et inexactitudes.

Ni la Banque Van Breda, ni ses préposés, ne peuvent être tenus pour responsables du contenu des informations mises à disposition, ni des dommages directs ou indirects résultant ou pouvant résulter de l'utilisation des informations mises à disposition.